

Si Vertaizon m'était conté...

Septembre 2006

ASEV-SIT

5ème Année

NUMERO SPECIAL

LA GRANDE SAGA VERTAIZONNAISE
DU XI^{em} SIECLE

— 0 —

PONS DE CHAPTEUIL

SEIGNEUR DE VERTAIZON

Les personnages:

Pons de Chapteuil, seigneur de Vertaizon de 1195 à 1212 ou 13

Jarentone, sa femme héritière du château

Robert , Evêque de Clermont de 1195 à 1227

Guy II , Comte d'Auvergne frère de l'Evêque

Innocent III ,Pape de 1198 à 1216

Philippe- Auguste, Roi capétien de 1180 à 1223

Je vais vous raconter un petit bout... petit ...! de l'histoire de notre village....

Il y a près de mille ans...

Un homme exceptionnel

Pons était seigneur de Vertaizon et de Chapteuil en Haute Loire, à la fois troubadour, homme politique, il participa à une croisade. On ne sait rien sur ses origines, sur son père, sa mère et sur ce qui le rattache aux anciens seigneurs de Chapteuil.

Sa vie, son œuvre ont été étudiées par de très nombreux érudits parmi lesquels je cite : Teilhard de Chardin, Boudet, Fabre, l'allemand Von Napolski, Lavaud, le professeur Kastner de l'université de Manchester, etc.... travaux pleins de controverses parfois. mais ce sont les travaux de monsieur Jean Perrel de Clermont et de Florence Hélène Roche de Haute Loire; (elle a rédigé un mémoire sur les Chapteuil), qui m'ont permis de tenter de vous faire connaître un peu de notre histoire, car comme nous essayons de le démontrer, Vertaizon n'est pas un village sans histoire et sans

histoires.

Une femme de caractère

Le premier document connu concernant Pons de Chapteuil nous le montre alors qu'il est en Auvergne. L'histoire nous permet de le rencontrer pour la première fois en 1195 à Vertaizon, où il a épousé **Jarentone** l'héritière de cette seigneurie, qu'il administre avec elle.

De cette femme que l'histoire montre assez exceptionnelle nous ne savons rien ou peu, seulement on constatera par la suite qu'elle est toujours associée à Pons tant en Auvergne qu'en Velay.

De leur mariage vont naître 6 enfants : 3 filles et 3 garçons, très vraisemblablement tous nés à Vertaizon; de différents actes il semble que Pons et Jarentone se soient mariés vers 1180-



LE CHÂTEAU FORT DE SAINT JULIEN CHAPTEUIL



CHÂTEAU DE SAINT JULIEN CHAPTEUIL

1185 et on peut en déduire que Pons est né vers 1160.

Le Château fort

Quelques mots sur le château de Vertaizon, il existait au début du XI^e siècle, (même au Xe, un écrit précisant que Castum Vertasionem était fortifié en 995) un acte de donation entre 1010 ou 1030 en fait foi et montre la présence de deux coseigneurs : le Comte d'Auvergne et le Chapitre de Clermont en ont la suzeraineté et le domaine utile revient à la famille du donateur un certain Roric ou Rorgon (la lecture de ces vieux parchemins est très difficile même pour des érudits). Cette donation est faite sous condition que les

moines de Sauxillanges construisent un monastère. Les biens aliénés comprennent entre autres l'église de Chauriat et les deux églises de Vertaizon, (la deuxième pourrait être celle de Sainte Marcelle dont il est fait état dans quelques documents.)

Enigmes, énigmes

Là, je fais une parenthèse: chaque fois que des découvertes sont faites sur le passé, de nouvelles énigmes naissent; Comme vous venez de l'entendre, des textes montrent très précisément qu'il y avait deux églises à Vertaizon au début du XI^e siècle ; on peut même penser quelles ne venaient pas d'être construites. Il s'agit de l'ancienne église, qui est sans doute du X^e siècle et non du XIII^e siècle comme on le pensait. Bien sûr au cours des siècles elle a été remodelée mais ses fondements sont bien du X^e (un scoop, n'est-ce pas !).

La deuxième peut être l'église qui est signalée dans des parchemins à Ste Marcelle où les moines de Sauxillanges ont construit un monastère, ou un prieuré semble-t-il, suite à cette donation. Pas l'église de Chignat puisqu'elle n'a été rattachée à Vertaizon que vers 1250. D'autre part (vers 1095 l'évêque



Si Vertaizon m'était conté

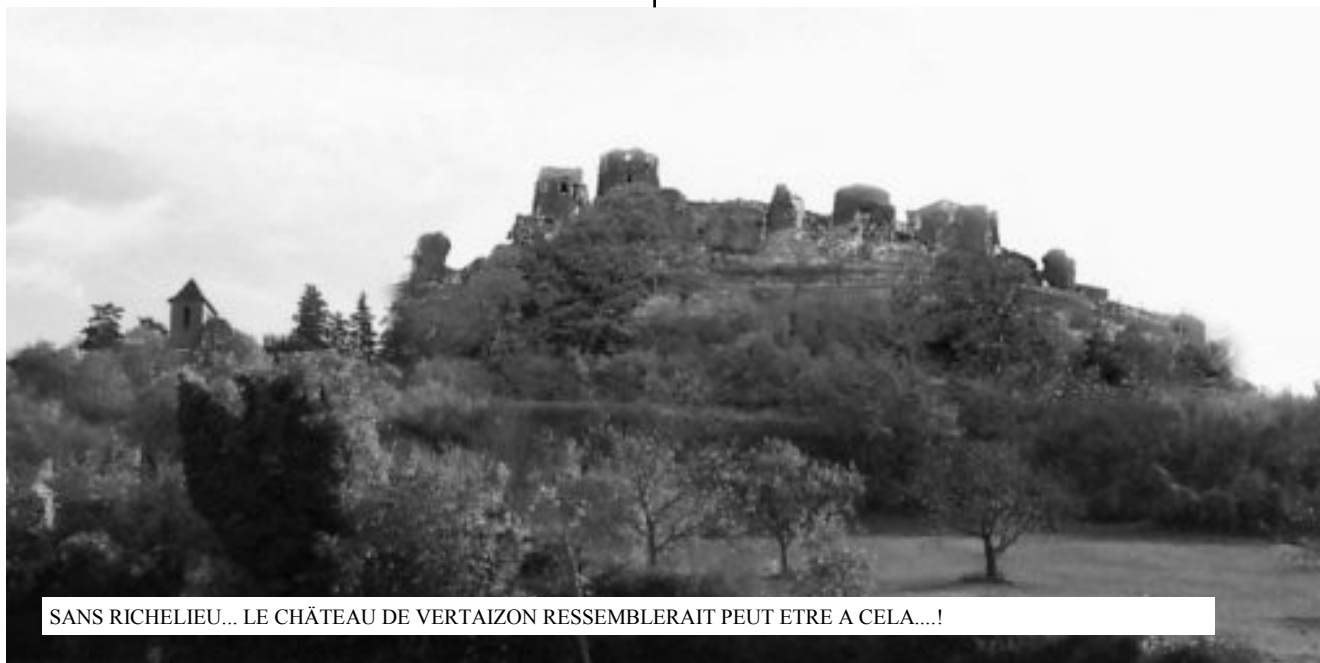
Guillaume de Baffie fit don à Cluny de plusieurs églises dont celle de CHIGNAT)
(*Je ferme cette parenthèse*)

On sait que dans le milieu du XII^e siècle un Jarenton était seigneur de Vertaizon et Chauriat, très vraisemblablement le père de Jarentone, mais nous ne savons pas comment Pons et Jarentone se sont

Ce contrat fixe les obligations du vassal et du suzerain.

Une des obligations de Pons c'est l'hommage qu'il doit prêter à l'évêque chaque fois qu'il en est requis.

L'hommage c'est une cérémonie au cours de laquelle le vassal prête serment de fidélité au suzerain, la main sur l'évangile ou sur tout autre relique. Ainsi l'évêque Robert entend réaffirmer son rang



SANS RICHELIEU... LE CHÂTEAU DE VERTAIZON RESSEMBLERAIT PEUT ETRE A CELA....!

rencontrés.

Lorsque Pons épouse Jarentone, la situation de Vertaizon est particulière du fait de cette coseigneurie.

Conflits en perspective

A l'époque dont nous parlons, seul l'évêque de Clermont est le suzerain de Vertaizon.

Il possède même une partie du domaine à titre personnel, donc Pons doit se soumettre à l'évêque dont il est de fait le vassal; la suite bien entendu est très conflictuelle.

Des négociations ont lieu et dès le 3 février 1195 est rédigé un contrat dit vassalique entre Pons seigneur de Vertaizon et son Suzerain l'évêque Robert de Clermont, de 1195 à 1227. (Il est fils du comte Robert IV d'Auvergne.)

de suzerain afin que Pons n'oublie pas la fidélité qu'il lui a jurée.

Je résume un peu, cette fidélité consiste notamment à ne rien entreprendre d'hostile ou dangereux à l'égard de son seigneur évêque. Poussant plus loin, celui-ci exige que tous les hommes gardant le château de Vertaizon, ayant plus de 15 ans, jurent qu'ils n'entreront dans aucun complot contre lui. Parmi eux quelques noms bien de Vertaizon, il y a 800 ans: Marchadeu, Vegeiral, Chatart, Raidels, Brunelz, Delaira, Chantegor etc.

Auparavant l'évêque avait reçu serment de fidélité de tous les soldats, chevaliers et sergents de Vertaizon.

Ainsi comme on le voit, déjà l'évêque tente par tous les moyens d'isoler Pons.

Parmi les clauses du contrat, Pons ne peut pas vendre le château et ne doit le transmettre qu'à un fils.

Je précise que lors de la cérémonie qui précéda la rédaction de cette charte, de cet accord, Pons reçu un anneau symbolisant son appartenance au Chapitre Cathédral, il fait donc partie des clercs qui entourent l'évêque . Que d'hypocrisie ! comme on le verra.

Bien entendu par cette charte le seigneur suzerain a aussi des devoirs: il doit protection et fidélité à son vassal, ne peut prendre Vertaizon à Pons sans raison, et ne peut morceler le domaine ni intervenir dans la gestion.

Ce contrat vassalique, établi, non sans difficulté, est précis, complet; plusieurs témoins importants sont présents et donc garants de la fidélité que se jurent le prélat Robert et Pons de Vertaizon et de Chateuil.

Dans la salle du Chapitre Cathédral à Clermont sont présents : Dauphin comte de Clermont et Guy comte d'Auvergne, (frère du fameux évêque Robert) et bien d'autres personnages.

L'évêque Robert attaque son frère

Je ne relate pas la multitude d'événements qui marquent cette période, je tente de vous parler (tant bien que mal) de ce qui me semble intéresser Vertaizon.

Donc dès 1198, trois ans plus tard, un grave conflit éclate entre les deux frères, Guy l'aîné étant un des plus grands seigneurs laïcs d'Auvergne et Robert, le

cadet, évêque de Clermont puissant et riche seigneur ecclésiastique.

Ce conflit aura de graves conséquences pour l'Auvergne et pour Vertaizon.

C'est là que Pons prend partie pour Guy contre son suzerain Robert.

Le comte Guy II riposte

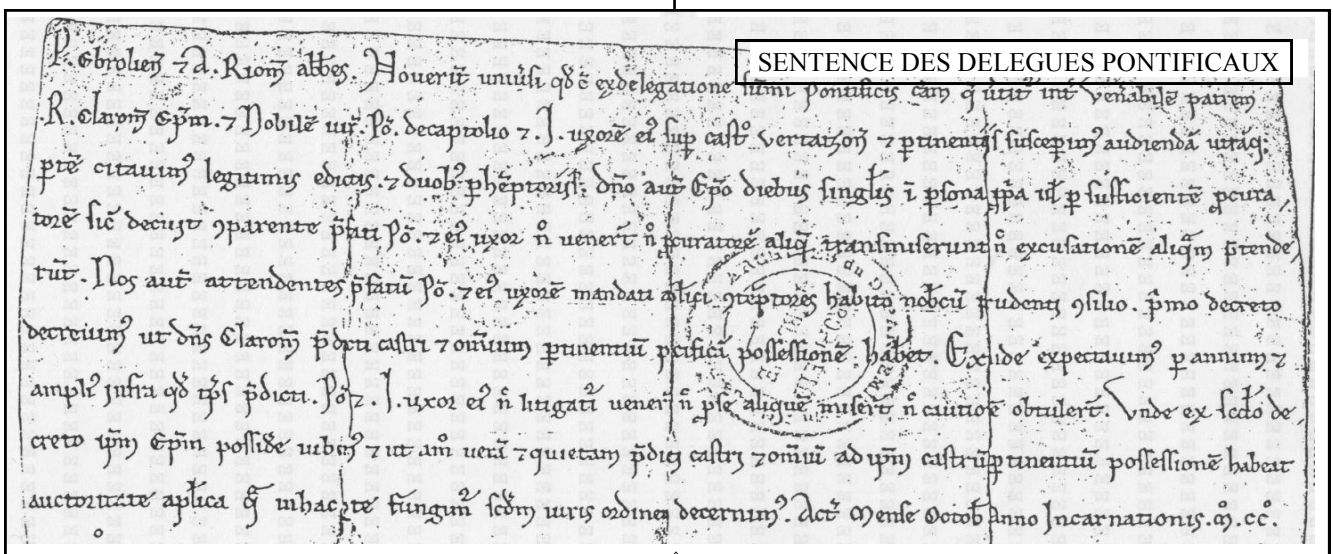
Le comte Guy II se plaint auprès du pape Innocent III d'avoir été excommunié par son frère évêque, (véritable Judas, celui-ci fait incendier et piller les terres de son frère par des mercenaires qu'il recrute, aggravant la misère de la population).

Pour se venger, le comte Guy avec l'aide d'alliés et sans aucun doute de Pons, capture son satané frère évêque lors d'une de ses visites au château de Vertaizon et le tient captif.

Un an plus tard, en 1199 une trêve est conclue grâce à Henri de Sully archevêque de Bourges.

L'évêque Robert jure de ne pas prendre le château de Vertaizon avant 5 ans alors que la trahison de son vassal l'autorisait à le reprendre de suite; en même temps il absout tous les auteurs de sa capture.

Serments reniés, le Pape s'en mêle



Mais ces serments n'ont pas grande valeur de la part de celui qui fut souvent traité d'antéchrist, ce Judas voulait simplement gagner du temps pour organiser sa vengeance et s'assurer l'appui du pape et du roi Philippe Auguste.

En 1200, la guerre se rallume, l'évêque Robert réussit à s'emparer de Vertaizon et demande au pape Innocent III de juger Pons de Vertaizon.

Le pape, répondant à sa demande, nomme deux juges pontificaux, l'abbé d'Ebreuil et celui de Riom, qui émettent au bout d'un certain temps deux sentences, la seconde qui confirme la première existe toujours.

Les deux juges ont convoqué par deux fois Pons et Jarentone qui n'ont pas comparu, alors les deux délégués pontificaux ont confirmé l'évêque Robert dans sa possession du château, cela pendant un an et ils ont de nouveau convoqué Pons et Jarentone qui ne se sont toujours pas présentés, sans excuses.

Alors par un deuxième décret ils ont adjugé le château de Vertaizon et ses appartenances à l'évêque Robert.

Et en 1204, le pape Innocent III confirme l'expropriation de Pons et Jarentone de la châtellenie ; mais ce jugement n'est pas très objectif, ces hommes d'église protégeant les intérêts des leurs, donc de l'évêque Robert. En effet on ne voit pas ces deux abbés prendre position contre leur évêque.

C'est sans doute une des raisons qui a fait que nos deux tourtereaux ont toujours refusé de comparaître : Pons et Jarentone ne renonçant pas à leur droit et ne se laissant pas déposséder.

Le roi Philippe Auguste s'intéresse à Vertaizon.

Mais, l'évêque lui aussi est pugnace : il fait appel au roi Philippe Auguste le capétien pour déposséder définitivement Pons et Jarentone

Déjà en 1197, à la demande de l'évêque, le roi envoie des troupes ravager

Voici la sentence royale transcrite en français :

Au nom de la sainte et indivisible trinité, amen, Philippe par la grâce de dieu, Roi de France. Sachent tous présents aussi bien que futurs, qu'en raison de la plainte que nous a adressée notre aimé et fidèle Robert, évêque de Clermont au sujet de Pons de Chapeuil et de Jarentone son épouse, nous avons de notre propre bouche, à Souvigny convoqué Pons en personne et lui avons assigné un jour auquel lui et son épouse comparaitraient devant nous pour répondre de façons satisfaisantes à la plainte de l'évêque. Ce jour là ils ne vinrent pas et n'envoyèrent personne à leur place.

Une seconde fois, tandis que nous étions à Châteauroux, nous les avons fait convoquer et leur avons assigné un jour en raison de la dite plainte ; ce jour là si le dit Pons ne vint pas, son épouse vint, mais non comme elle aurait dû.

Une troisième fois, nous avons convoqué l'épouse de vive voix et avons fait convoquer le mari, par un messenger et avons fixé un jour où il viendrait répondre devant Hugues de la Chapelle, notre bailli. Ce jour là ils ne vinrent pas et n'envoyèrent personne à leur place, mais nous mandèrent par lettre qu'ils répondraient de cette plainte devant le roi d'Aragon.

L'évêque, quant à lui, comparut personnellement chacun des jours susdits. Il était prêt à prouver que Pons, homme lige de l'évêque et Jarletone son épouse, avaient, au château de Vertaizon qu'il tenait de lui et pour lequel ils avaient prêté serment, reçu de nuit en fraude et par trahison les ennemis mortels de l'évêque pour saisir de lui et perdre ses gens.

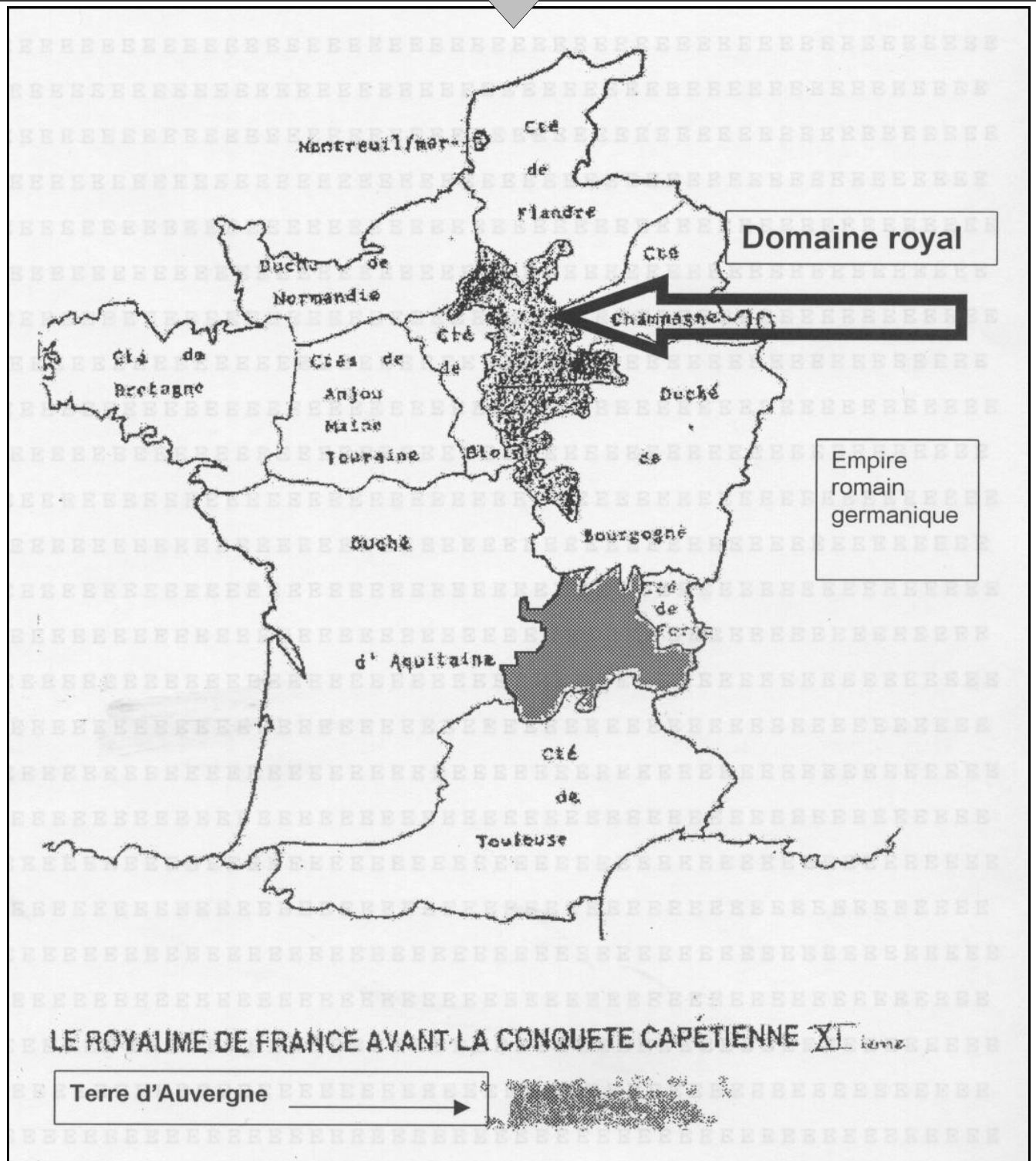
Ainsi, ayant tenu conseil avec nos barons à ce sujet, nous avons attribué à l'évêque et à l'église de Clermont le château et ses appartenances pour qu'ils les tiennent à perpétuité de nous et de nos successeurs, comme nos autres droits régaliens, la seigneurie, le fief comme fief, et nous avons publiquement mit l'évêque lui-même en possession tant du château que de ses appartenances, de la seigneurie, du fief comme fief.

Afin que cela acquière force perpétuelle, nous avons confirmé le présent document de l'autorité de notre sceau et du monogramme royal ci dessous inscrit.

Fait à Paris, l'an de l'incarnation du seigneur mille deux cent cinq

les terres du comte Guy, enfin en 1205 il proclame la confiscation de Vertaizon au profit du prélat Robert.

Voici le texte de cette commise
Commise (Autrefois confiscation d'un fief



faute de devoirs rendu par un vassal)

Mais Pons tient tête, il ne considère pas le roi Philippe Auguste comme son suzerain, il ne lui a jamais rendu hommage.. En effet les lois de l'époque ne permettent à un suzerain de juger que ses vassaux et les hommes de son domaine .

Pons est aussi seigneur du Velay, il a

beaucoup d'admiration pour le roi d'Aragon dont il se réclame le vassal, il se considère du Sud et l'Auvergne n'est pas sous la coupe des capétiens, il considère donc la décision du roi comme nulle.

Des évêques pas très catholiques

Une petite parenthèse pour tenter de mieux comprendre ces luttes incessantes.

Cette apparente petite histoire de Vertaizon dans laquelle interviennent le pape Innocent III et le roi Philippe Auguste fait partie de la grande histoire de la construction de la France d'aujourd'hui.

A l'époque il y a une alliance d'intérêts entre la royauté et l'épiscopat ; les évêques cherchent à accroître leurs possessions et leur pouvoir, alors que les rois, pour asseoir leur pouvoir, veulent être représentés par les prélats, qu'ils défendent contre les seigneurs laïcs, seigneurs qui défendent leur indépendance vis à vis du roi.

Les événements sont complexes car dans le même temps, le clergé dit régulier, les abbayes, les monastères bénéficient de dons importants des seigneurs du pays, donc les soutiennent, pensant ainsi accroître leurs propres possessions plus facilement qu'avec le roi, seigneur lointain qui protège les évêques.

Résumé de cette formidable histoire de Vertaizon : le conflit entre l'évêque Robert et son frère le comte Guy qui a le soutien de Pons sert de prétexte au roi Philippe Auguste pour soumettre par la force la noblesse auvergnate à l'autorité royale; en échange de son soutien l'évêque Robert acquiert entre autre Vertaizon dont la seigneurie recouvre tout le massif du Puy de Mur.

Pons et Jarentone ne renoncent pas.

Mais Pons ne renonce pas et dès 1211 avec son épouse Jarentone ils entament une nouvelle procédure; dans une sorte de projet de règlement de l'affaire de Vertaizon qu'ils soumettent à l'évêque: ils exigent une compensation financière à la perte du Château qui est bien l'héritage de Jarentone.

Voici comment Jarentone défend avec âpreté sa cause, extraits: «L'évêque a été enfermé par sa faute, il a été imprudent de venir à Vertaizon dans le contexte de conflit de l'époque, l'évêque est responsable de beaucoup de morts à

Vertaizon, nombreux ont été les prisonniers qui ont dû payer des rançons pour être libres, cela a coûté cher aux Chapeuil » etc

En 1211 un accord est enfin conclu au Puy; sont présents Pons, Jarentone, leurs trois fils et leurs trois filles et de nombreux témoins de la noblesse du Velay.

Dans cet accord l'évêque Robert revendique 7000 marcs d'argent pour être vengé de son emprisonnement et exige que Pons, Jarentone et leurs enfants renoncent pour toujours à Vertaizon, mais ceux-ci demandent 8000 marcs, valeur prétendue du château et du domaine; en fait ils ne toucheront que 650 marcs de l'évêque qui est donc le grand gagnant dans ce conflit.

Pons, homme politique

Pons garde son domaine de Chapeuil, mais la perte de Vertaizon est un échec dans sa lutte contre Philippe Auguste, lutte pas encore terminée puisque Pons la reprend dès 1213. car après avoir conquis l'Auvergne le roi est aux portes du Velay. Pons dans sa lutte contre le pouvoir royal a face à lui une nouvelle fois un protégé du roi, puissant, l'évêque du Puy.

Tout une histoire dont je ne vous parlerai pas.

Résumons, début du XIII^{ème} siècle la France actuelle n'existe pas, c'est un pays déchiré ; au sud, les occitans veulent leur indépendance, rêvent de créer un état avec les catalans. Les gens du nord qu'on appelle «les français » veulent, eux, étendre leur pouvoir au delà de la Loire, y compris le Velay, pays de Pons

De nouvelles luttes, de nouveaux traités bafoués, des serments non tenus, voilà ce qui a fait notre France.

Pons troubadour d'renom

Pons, en dehors de ces luttes politiques, voyage beaucoup; il va de cour princière en cour princière, à Toulouse, à Aix mais surtout à celle de Montferrand,

Si Vertaizon m'etaït conté

elle est près de Vertaizon, et c'est un des foyers le plus beau de poésies occitanes grâce au comte Dauphin qui y réside .

C'est là qu'il clame ses poèmes, ses chants, il est dans les meilleurs, parmi les nombreux troubadours de l'époque qui fréquentent ces cours princières.

Une petite parenthèse. Les manuscrits contenant des poèmes de Pons se trouvent dans les bibliothèques suivantes :



Bibliothèque Nationale de Paris
Vaticane à Rome

Chigi à Rome

Estense à Modène

Ricardiana à Florence

Lauranziana à Florence

Catalunya à Barcelone

Ce qui montre l'intérêt qui est porté à notre troubadour.

Dans ces manuscrits une sorte de biographie précède les poèmes, en voici une

« *Pons de Chapeuil fut du même évêché que Guillem de Saint Didier. Ce fut un homme de haut rang et un très noble baron; il savait bien «trouver», jouer de la viole et chanter. Il fut bon chevalier d'armes, gracieux parleur et gracieux galant, grand, beau et fort instruit, et fort pauvre d'avoir ; mais il le dissimulait par son gracieux accueil et en faisant honneur de sa personne .* »

(fort pauvre est contesté par certains; en effet son éducation, ses nombreux voyages supposent des moyens)

Fermons la parenthèse.

C'est au cours de ses escapades qu'il rencontre de nombreuses femmes et parmi elles Azalaïs, sans doute la

*Comme j'ai raison (de l'aimer) car je ne saurai en voir
D'aussi belles et parlant si bien
Ni qui fassent mieux apprécier la valeur;
C'est que je me sens ni malheureux ni en peine,
Quand je vois ses beaux yeux et que j'admire
Ses belles lèvres et son corps agréable;
Que dieu qui la fit si attrayante,
Lui donne au coeur de ne point me haïr;
Car me voilà mort si je n'en tire profit.*

Si Vèrtaizon m'ètait conté

Dans celui-ci,
Pons s'est éloigné d'Azalaïs pour éprouver l'amour qu'elle lui porte, il regrette

*Qui per nesi cuidar
Fai trop gran faillimen
Adan li deu tornar ;
E s'a mi mal en pren
N'i ma domnam dechai,
Bes taing, car tal follia
Ai faich, perque deuria
Morir d'ir'e d'esmai.*

*E s'ieu per sobramar,
Ai reingnat follamen,
N'i per midonz proar :
Si n'agrai cor jauzen*

*Celui qui par sottè pensée
Fait une trop grande faute
Doit en subir le domage ;
Et si le malheur me frappe
Et que ma dame me dédaigne,
C'est bien fait puisqu'une telle folie
J'ai faite, et je devrais
En mourir de douleur et regret.*

*Et si pour trop aimer
J'ai agi follement
Afin d'éprouver ma dame :
Savoir si elle aurait le cœur joyeux,*

Dame Azalaïs est morte; Pons exprime sa douleur:

*Deus, quals dans es de midonz N'Azalais !
Non puosc als far, mas dz tot joi m'en lais,
E pren comjat de chansos derenan ;
Que plaing e plor e maint coral sospire
An mes mon cor en angoissos martire.*

*Dieu, quelle pert', celle de dame Azalaïs !
Il me faut bien à tout joy renoncer ;
Je dis adieu aux chants drénavant,
Tant pleurs plaintifs et si profonds soupirs
M'ont mis le cœur en terrible martyre.*



marraine d'une de ses filles ; c'est un amour profond mais platonique semble-t-il.

Azalais lui inspire de nombreux poèmes et chants célébrant le désir, la beauté de cette femme et aussi la douleur de la séparation puis l'immense chagrin à son décès

Voici quelques extraits.
Le premier exprime son amour.

Pons d'vignt croisé

Oui, Pons de Vertaizon et de Chapeuil, Seigneur, célèbre troubadour et homme politique a un rêve, la création d'un état occitan-catalan qui pourrait devenir un royaume qui serait ni la France, ni l'Espagne: ainsi pourrait survivre le sud selon lui.

Mais des événements modèlent d'une autre façon le cours de l'histoire et Pons sent bien que son rêve devient utopique, il choisit donc de partir en croisade, s'accrochant de toutes ses forces à un autre rêve, celui de Jérusalem.

C'est un fervent catholique, il le montre à travers ses chants de croisades, pourtant comme on l'a vu il s'est opposé durement au clergé de très nombreuses fois ; d'abord à l'évêque Robert de Clermont ensuite au Puy, à l'évêque Robert de Melun ; ainsi il s'opposait au

pape.
Pourquoi ?

A l'époque les évêques sont de grands seigneurs ecclésiastiques, riches, aux mœurs plus que douteuses et qui servent moins leur Dieu que leurs ambitions.

Pons s'oppose aux hommes et non à ce qu'ils devraient incarner ; par exemple, il affirme dans un de ses chants de croisade « La convoitise enlève tout sens aux clercs, ou encore, le clergé est ambitieux et corrompu »

Il s'engage donc totalement, il pense que le croisé doit tout sacrifier pour délivrer Jérusalem, il écrit « *Ces avars imbéciles que convoitise égare et qui demeurent pour veiller sur leurs biens plutôt que de se croiser* » Pons s'emploie à galvaniser les seigneurs pour la croisade. Voici de courts extraits de ses chants.

Il s'embarque pour Jérusalem vers 1220.

Ce départ est une manière de fuir la réalité, la victoire des Français, de la Royauté sur le Sud est toute proche.

Pons est mort semble-t-il en terre sainte vers 1227 sans apprendre sans doute le désastre. Et c'est un de ses amis troubadour qui termine un de ses poèmes comme Pons l'aurait fait »

Si Vçrtaizon m'çtait conté



Soirée à thèmes du 26 mars 2006 :
recherches et exposé Armand DIOU

projection d'images Lionel FOURNIOUX
Extraits de poèmes dit par mesdames MARION et ROMAN